



SESSIONS INTER-ÉCOLES 2021

UNIR NOS COMPÉTENCES
POUR L'ACTION PUBLIQUE



LA CHARTE RESP

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

Le Réseau des Écoles de Service Public (RESP) a pour objectifs :

- › De répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation
- › De mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences
- › De décloisonner la formation post-universitaire de service public
- › De mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l'amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉCOLES MEMBRES DU RESP ET LEURS FORMATIONS :

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET

WWW.RESP-FR.ORG



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Lila BENARAB

COORDONNATRICE

ENPJJ

Ludovic PAILLE

CREPS DE POITIERS

Christine DUQUENNE

ENSP CANNES ECLUSE

Alfred LANGLET

ENSP ST-CYR AU MONT D'OR

Emmanuelle DENIEUL

Christophe LE RAT
EHESP

Nathalie BEAU

Camille FORTUNET
ENCCRF

Jean Pierre GALINDO

ENSOSP

Dorothée CLOITRE

EOGN

Annick MONTEIL

IH2EF

Dominique DELBARD

INSET DE MONTPELLIER

Chrystelle ROSSINI

INTEFP

Henri FLACH

IRA DE BASTIA

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'Ecole nationale de la santé publique à Rennes. En 2021, 38 écoles participent aux activités du RESP.

LISTE DES ÉCOLES



Centre national de la fonction publique territoriale

CNFPT PARIS

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitiers

CREPS YVONEUIL SOUS BIARD

Direction de l'enseignement militaire supérieur

DEMS PARIS

Ecole des commissaires des armées

ECA SALON DE PROVENCE

Ecole des hautes études en santé publique

EHESP RENNES

Ecole nationale d'administration

ENA STRASBOURG

Ecole nationale d'administration pénitentiaire

ENAP AGEN

Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ENCCRF MONTPELLIER

Ecole nationale des douanes

END TOURCOING

Ecole nationale des finances publiques

ENFIP NOISY LE GRAND

Ecole nationale des greffes

ENG DIJON

Ecole nationale de la magistrature

ENM BORDEAUX

Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse

ENPJJ ROUBAIX

Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers

ENSOSP AIX EN PROVENCE

Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

ENGEES STRASBOURG

Ecole nationale supérieure de la police

ENSP SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Ecole nationale supérieures des sciences de l'information et des bibliothèques

ENSSIB VILLEURBANNE

Ecole nationale supérieure de sécurité sociale

ENSS SAINT ETIENNE

Ecole nationale des services vétérinaires

ENSV MARCY-L'ETOILE

Ecole des officiers de gendarmerie nationale

EOGN MELUN

Ecole nationale de la sécurité et de l'administration de la mer

ENSAM NANTES

Institut de la gestion publique et du développement économique

IGPDE VINCENNES

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

IH2EF POITIERS

Institut national des études territoriales

INET STRASBOURG

Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture

INFOMA CORBAS

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

INHESJ PARIS

Institut national du patrimoine

INP PARIS

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers

INSET ANGERS

Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque

INSET DUNKERQUE

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier

INSET MONTPELLIER

Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy

INSET NANCY

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

INTEFP MARCY-L'ETOILE

Institut régional d'administration de Bastia

IRA BASTIA

Institut régional d'administration de Lille

IRA LILLE

Institut régional d'administration de Lyon

IRA LYON

Institut régional d'administration de Metz

IRA METZ

Institut régional d'administration de Nantes

IRA NANTES

Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur

IRA LOGNES

SOMMAIRE

SIE 2021

08

SESSION 1

LA PUISSANCE PUBLIQUE FACE À L'ENGAGEMENT VIOLENT, RADICAL OU EXTRÊME

09

SESSION 2

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : UNE ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET INTERPROFESSIONNELLE

10

SESSION 3

LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES ÉCHANGES : LA PLURALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS

11

SESSION 4

ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ ET MOBILITÉS : LES CADRES D'INTERVENTION COORDONNÉE DES PROFESSIONNELS ET USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET ESPACES PUBLICS

12

SESSION 5

PRÉVENTION DES CONSOMMATIONS ABUSIVES D'ALCOOL ET DE CANNABIS PAR LES JEUNES

13

SESSION 6

« LES RÉSEAUX SOCIAUX : QUELS BESOINS ET PRATIQUES POUR LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC ? QUELLES COOPÉRATIONS POSSIBLES ?

14

SESSION 7

MIGRATION ET SANTÉ

15

SESSION 8

MALTRAITANCE ET PERSONNES ÂGÉES : ENJEUX ET PRÉVENTION DES RISQUES

16

SESSION 9

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LA SANTÉ : UN ENJEU TRANSVERSAL DE SANTÉ PUBLIQUE

17

SESSION 10

TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR GÉRER UNE CRISE SANITAIRE

18

SESSION 11

LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE JUDICIAIRE

19

SESSION 12

PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)

20

SESSION 13

MENACE NRBCE : LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

21

SESSION 14

ÉVITEMENT DE CRISE DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

22

SESSION 15

LES SERVICES PUBLICS FACE AU DÉFI DES NOUVELLES MENACES

23

SESSION 16

LA RADICALISATION ISLAMISTE, DE LA PRÉVENTION À LA PRISE EN CHARGE

24

SESSION 17

VIOLENCE AU TRAVAIL : LES REPÉRER POUR POUVOIR AGIR

25

SESSION 18

LE LITTORAL, « UN COMMUN » CONVOITÉ : QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES APTES À CONCILIER PROTECTION ET ACTIVITÉS HUMAINES ?

26

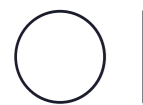
SESSION 19

VIOLENCES DES JEUNES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES PARTAGÉES

27

SESSION 20

LA DIMENSION INTERINSTITUTIONNELLE DES CONTRÔLES, LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE DU PROTOCOLE VITIVINICOLE



LA PUISSANCE PUBLIQUE FACE À L'ENGAGEMENT VIOLENT, RADICAL OU EXTRÊME

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

ENPJJ SITE
CENTRAL
16, RUE DU CUROIR
59100 ROUBAIX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE (ENPJJ)

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE
DE SESSION

Sophie DEHAUT
Lila BENARAB
Directeur des services/
Formateur au Pôle
Gouvernance
T. 03 59 03 14 35

CONTACT

ENPJJ
Secrétariat du Pôle
Gouvernance

PROBLÉMATIQUE

Un contexte sociétal de violences s'exprime et trouve ses justifications dans des considérations gnostiques, politiques ou animalistes...

Face à l'essor de l'Etat Islamique, des black blocks ou encore des éco guerriers, les pouvoirs publics se posent la question de la lutte, de la prévention et du désengagement face à ces phénomènes.

Ces différents types d'engagement violent présentent-ils des similitudes ? Dans quelles mesures est-il possible de « pré visionner » leur évolution ? Et quelles réponses interinstitutionnelles est-il possible de construire afin d'en limiter le haut risque et le haut coût.

OBJECTIFS

A l'issue de la session, les participants seront en mesure de :

- > Identifier et définir l'engagement violent ;
- > Appréhender l'ampleur du phénomène et son évolution potentielle ;
- > Mesurer l'impact du phénomène s'agissant de la justice des mineurs ;
- > Identifier les flux de financement ;
- > Identifier les acteurs, les moyens d'action, les coopérations en la matière ;
- > Mener une réflexion commune afin de faire émerger une approche interprofessionnelle et interinstitutionnelle partagée par les groupes de stagiaires.

CONTENU

- > Définition des concepts de radicalité, d'engagement violent et de terrorisme ;
- > Connaissance des radicalisations religieuses, anti-spécistes, éco terroristes ou politiques ;
- > Connaissance des cadres législatifs et juridiques ;
- > Identification des acteurs, services publics et hors services publics des moyens ;
- > Partage d'expériences entre les stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, cas pratiques
Soirée conviviale



LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : UNE ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET INTER PROFESSIONNELLE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

NSET DE
MONTPELLIER
76 PLACE DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
MONTPELLIER
T. 04 67 99 76 76

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL
SPÉCIALISÉ
DES ÉTUDES
TERRITORIALES
DE MONTPELLIER

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE
DE SESSION

Dominique DELBARD
dominique.delbard@cnfpt.fr

CONTACT

Hélène PONS
Helene.pons@cnfpt.fr
T. 04 67 99 76 60

PROBLÉMATIQUE

La santé environnementale, notion récente apparue en 1989 lors de la conférence de l'OMS de Francfort, peut être définie comme « l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat et/ou exposition professionnelle) ou à la contamination des différents milieux (eau, air, sol) ».

Traduite dans la loi et la planification, l'action publique donne à voir la mobilisation des acteurs institutionnels. Dès la phase de la conception de la politique publique santé-environnement l'enjeu de la coopération institutionnelle est ainsi posé.

L'ancrage territorial de la politique publique santé-environnement se révèle dès lors un terrain exploratoire de l'inter professionnalité pour les cadres de la fonction publique.

OBJECTIFS

- > Identifier les enjeux de l'action publique territoriale santé-environnement ;
- > Identifier les logiques et les pratiques des différents acteurs ;
- > Traduire l'inter professionnalité dans une action publique territoriale.

CONTENU

- > Aspect réglementaire (la réglementation et son respect : rôle de l'OCLAESP) ;
- > Le diagnostic global ;
- > La planification (Evaluation d'impacts sur la Santé -EIS et partie environnement des CLS) ;
- > La mobilisation et la conduite de l'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Marches apprenantes (modalité pédagogique favorisant la sensibilisation à la santé environnementale).
- > Exposés
- > Partage d'expériences

LE PHENOMENE SECTAIRE : REALITES DES DERIVES ET CONTOURS DE L'ACTION PUBLIQUE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP

15, AVENUE DU
PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Chantal GATIGNOL

Chantal.gatignol@pm.gouv.fr
MIVILUDES

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL

emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires.

La spécificité du processus d'emprise sectaire étant extrêmement complexe, les professionnels de la santé, de la justice, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux appelés à intervenir auprès des victimes de sectes sont mal informés et se sentent démunis face à cette aliénation particulière et difficile à cerner.

OBJECTIFS

- › Analyser comment les différents professionnels ou cadres du service public concernés interviennent par rapport à la problématique (champ de compétence) ;
- › Développer leur capacité à repérer dans l'exercice professionnel quotidien les victimes de sectes et les traumatismes qu'elles ont subis ;
- › Analyser leurs réponses ;
- › Analyser les articulations entre ces différentes interventions et la manière de les optimiser.

CONTENU

La non reconnaissance de la victime de secte et l'incompréhension de sa souffrance par les professionnels et les institutions aggravent le traumatisme sectaire initial et murent les victimes dans une solitude paralysante. Pour remédier à cette situation, expérience et savoir-faire seront transmis et partagés aux acteurs et intervenants du champ dans leur secteur de compétence.

La Miviludes a pu identifier quatre domaines où se manifestent plus particulièrement les dérives à caractère sectaire : santé, enfance et éducation, vie professionnelle, vie publique et associative.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de cas, Conférences-débats, Témoignages

ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ ET MOBILITÉS : LES CADRES D'INTERVENTION COORDONNÉE DES PROFESSIONNELS ET USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET ESPACES PUBLICS

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP

15, AVENUE DU
PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET,

RESPONSABLE
DE SESSION

Cyrille HARPET

EHESP
cyrille.harpet@ehesp.fr
T. 02 99 02 26 82

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL

Emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

Les cadres et conditions d'intervention sur les espaces publics ont à la fois pour objectifs de prévenir les risques pour les populations face à des aléas (incidents, accidents naturels, technologiques, sinistres, attentats) et de promouvoir les capacités des acteurs pour une organisation coordonnée et inclusive. Comment concevoir, aménager et organiser les espaces pour répondre à ces enjeux d'accessibilité, de sécurité et de mobilité des publics ?

La conception, l'aménagement des établissements (ERP) et espaces publics sont encadrés par des règles préétablies pour faciliter les circulations des publics, prévenir les risques face à des aléas. Comment les conditions d'accessibilité, de sécurité et des mobilités des publics peuvent-elles être remplies par les professionnels des services publics ? Quelles synergies et tensions entre acteurs ? Quelles places et capacités des usagers ? Comment s'orienter vers une organisation inclusive ?

OBJECTIFS

- › Apporter aux stagiaires, une connaissance des règles et cadres d'aménagement des espaces publics (établissements recevant du public).
- › Identifier les compétences et pratiques des professionnels pour la conception et l'organisation des espaces publics.

- › Organiser une séquence d'intervention des services publics pour la sécurité, l'accessibilité et les déplacements des publics (pompiers/policiers/cadres hospitaliers/inspecteurs du travail).

CONTENU

- › Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC ;
- › Réglementation relative à la prévention en ERP ;
- › Analyse des situations de déplacements et des conditions d'accessibilité et sécurité dans les espaces publics ;
- › Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains ;
- › Etudes de cas : organisation d'un évènement en associant les professionnels pour les conditions de sécurité, accessibilité et mobilité des publics.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé sur le cadre réglementaire (sécurité des ERP ; accessibilité).

Travaux de groupes par secteurs professionnels : de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers, services de la préfecture, etc...) et de la santé (pompiers, personnels hospitalier, médecins, etc...). Atelier de coordination et coopération inter-secteurs et inter-professionnels. Mises en situation et retours d'expériences.

PRÉVENTION DES CONSOMMATIONS ABUSIVES D'ALCOOL ET DE CANNABIS PAR LES JEUNES

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP
AVE LÉON BERNARD
CS 74316
35043 RENNES
T. 02 99 02 20 22

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

CHEFS DE PROJET.
RESPONSABLES
DE SESSION

**Aymery CONSTANT et
Emmanuelle GODEAU**
EHESP
T. 02 99 02 28 62
emmanuelle.godeau@ehesp.fr

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

Toujours beaucoup d'alcool, moins de tabac, autant de cannabis, mais plus longtemps. C'est ce que montre le dernier rapport de Santé publique France et de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) sur les consommations de substances psychoactives chez les jeunes.

Si globalement, la consommation de ces produits baisse chez les jeunes, elle reste importante, et peut avoir des conséquences psychologiques et sociales importantes chez nombres d'entre eux, surtout les plus vulnérables. Certains acteurs du système de santé et de prévention sont en première ligne pour faire face aux problèmes engendrés par ces consommations à risques, mis il existe peu d'information sur la manière dont ils perçoivent ce phénomène, évaluent l'efficacité de leurs actions ou celle des politiques mises en place pour réduire les risques. Au-delà de l'interdiction et des sanctions, ces professionnels pourraient pourtant apporter des pistes intéressantes pour améliorer la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des problèmes liés à la consommation d'alcool et de cannabis chez les jeunes adultes.

OBJECTIFS

- Recueillir des informations auprès de différents acteurs impliqués dans la prévention des problèmes d'alcool/cannabis chez les jeunes adultes à Rennes pour :
- Décrire les différents dispositifs de prévention ;
- Mettre en évidence leurs points forts et leurs limites en portant une attention particulière aux collaborations et au travail en partenariat ;
- Envisager des pistes d'amélioration notamment en termes d'interprofessionnalité et de mutualisation des ressources et des approches.

CONTENU

- Expérimentation, usages et abus d'alcool et cannabis par les jeunes en France, dernière données épidémiologiques ;
- L'approche de réduction des risques face à l'alcool et au cannabis ;
- Préparation et conception de grilles d'entretien.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Une grille d'entretien sera conçue par les élèves et utilisée en groupe avec des acteurs locaux institutionnels (consultation jeune consommateur, ANPAA, médecine préventive universitaire, urgences, pompier, police, éducation nationale) Les informations ainsi recueillies serviront à produire une synthèse collective répondant aux objectifs de la session.

OUTILS COLLABORATIFS ET RÉSEAUX SOCIAUX : QUELS USAGES PROFESSIONNELS ET QUELLES PRATIQUES DE COLLABORATION POSSIBLES ?

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR
LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

RESPONSABLES
DE SESSION

Emmanuelle DENIEUL
coordinatrice
des dispositifs
interprofessionnels et du
réseau doctoral à l'EHESP

Sarah KITAR

Responsable des politiques
de recherche et de la
communication scientifique
EHESP

Lydia LACOUR

Responsable de formation
- enseignante/EHESP

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Depuis plusieurs années, les réseaux sociaux prennent une place importante dans les débats, et agissent régulièrement dans la diffusion ainsi que dans la propagation de l'information.

Présents dans la sphère personnelle, ils s'invitent également dans la sphère professionnelle, avec un impact important en termes d'organisation et de management. A ce titre, les situations pour lesquelles les différentes administrations utilisent les réseaux sociaux comme ressources ou outils de travail se multiplient : signalement, recrutement, détection de situations...

Pour autant, comment les cadres des 3 fonctions publiques envisagent-ils la place des réseaux sociaux dans leurs actions de travail, dans leurs potentielles actions communes ? Ont-ils formalisé des systèmes de veille et d'alerte permettant d'utiliser et de partager l'information ? Afin de suivre les évolutions d'un outil familier au plus grand nombre, une adaptation des organisations est nécessaire, entraînant de nouvelles formes de collaboration et une évolution des rôles et des missions.

Une réflexion est nécessaire pour envisager les réseaux sociaux comme un outil de coopération et de collaboration entre plusieurs catégories de professionnels, dans la gestion des événements extraordinaires mais aussi au quotidien. Ainsi, la session s'intéressera tout particulièrement notamment aux modalités de coopération, entre les divers professionnels du service public, dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail sur des sujets transversaux de résolutions de problématiques communes.

OBJECTIFS

- Fournir un éclairage contextuel ;
- Identifier les besoins et les pratiques : situations dans lesquelles les réseaux sociaux sont des outils de travail pouvant être utilisés en commun ;
- Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés par cette utilisation ;
- Repérer les limites, les contraintes et les facteurs favorisant un travail en partenariat via les réseaux sociaux afin de participer à l'élaboration d'une culture commune ;
- Analyser l'enjeu de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis des publics externes.

CONTENU

Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHESP à Rennes et conduira les participants à rencontrer des acteurs de terrain impliqués dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail et de coopération.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Echanges d'expérience, apports théoriques, rencontres avec des professionnels, mise en situation, restitution collective.

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR
LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

CHEF DE PROJET

Jean-Marie ANDRE
Enseignant chercheur
jean-marie.andre@ehesp.fr

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

La crise migratoire touche tous les pays du Monde. En proportion de sa taille, l'Europe accueille un nombre limité de migrants mais est confrontée à une crise de l'accueil. Les migrants sont en bonne santé quand ils arrivent en Europe mais leur état de santé se détériore au cours du temps.

Pour expliquer cette situation, plusieurs hypothèses sont avancées : difficultés dans l'ouverture des droits notamment pour l'accès aux soins, difficultés dans l'accès aux soins lorsque les droits sont ouverts (discrimination, barrière de la langue), conditions de logement (insalubrité), difficulté d'accès à la formation, difficulté dans l'accès à l'emploi souvent moins qualifié et plus dur.

OBJECTIFS

A travers la thématique des états de santé et de l'accès aux soins, il s'agit de :

- › Connaître les différentes situations liées aux migrations et au droit d'asile (primo arrivants, « dublinés », demandeurs d'asile, réfugiés,...) et les droits et obligations se rattachant aux différents « statuts » ;
- › Permettre aux élèves de se confronter à la réalité vécue par des personnes récemment arrivées en France et en demande d'asile, concernant notamment leur état de santé et l'accès aux soins sensibiliser les participants aux conditions de vie des migrants, grâce notamment à des rencontres dans le cadre d'entretiens préparés et méthodologiquement cadré ;
- › Initier des pistes de réflexion communes sur de potentielles actions conjointes et interprofessionnelles favorisant la prise en charge de ces populations.

CONTENU

- › Connaissance du phénomène migratoire et du droit d'asile en France et en Europe ;
- › Notions d'interculturalité ;
- › Connaissance des parcours singuliers, des situations administratives, des états et des déterminants de santé ;
- › Identification des obstacles à l'intégration et l'accès aux dispositifs existants ;
- › Réflexion commune sur des pistes de résolution pour une meilleure prise en charge de ces populations.

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR
LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

CHEF DE PROJET.
RESPONSABLE
DE SESSION

Isabelle DONNIO
Psychologue-consultante
Chargée d'enseignement
à l'EHESP
Département SHSC
isabelledonnio@orange.fr
T. 06 72 86 06 18

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

La maltraitance envers les personnes âgées a longtemps été un phénomène tabou et sous-estimé. Qu'elle soit familiale ou institutionnelle, la maltraitance reste en effet souvent difficile à appréhender, tant par son ampleur que par la nature des violences et des phénomènes complexes qui la caractérisent.

Qu'en est-il des actes de maltraitance commis au domicile personnel ou encore derrière les murs opaques de certains établissements et qui ont fait l'objet d'alertes et médiatisations ? De quelles formes de maltraitance parle-t-on ? D'abus de confiance, de pressions financières, de violences verbales, de négligences, de traitements dégradants ou encore d'actes de maltraitance physique ? Ces maux font, de fait, partie de l'expérience vécue par certaines personnes âgées, et pas forcément toujours par les plus vulnérables d'entre-elles. Comment comprendre ces différents actes de maltraitance ? Que nous disent-ils de la place et du rôle de nos aînés dans notre société ? En quoi nous renseignent-ils sur les effets pervers de certains fonctionnements institutionnels ? Enfin, quelles sont les réponses actuelles des pouvoirs publics pour ces populations, en matière de traitement comme en termes de prévention des risques ? Autant de questions auxquelles ce module se proposera de répondre en examinant de manière plurisectorielle les situations de maltraitance connues à ces âges de la vie, ainsi que les pistes de réflexion pour les traiter dans une logique interprofessionnelle, en ajustant chaque intervention en fonction de celle des autres acteurs de protection des personnes impliqués et en évitant leur survenue.

OBJECTIFS

- › Analyser l'acuité de la thématique par rapport aux domaines de compétences des différents professionnels ;
- › Appréhender leur positionnement et leur possibilité d'intervention en la matière ;
- › Identifier les logiques et les pratiques des différents acteurs ;
- › Repérer les articulations réciproques et pistes de réflexion en fonction de leur spécificité.

CONTENU

- › Définir pour connaître et comprendre à partir d'éclairages juridiques, philosophiques, psychologiques ;
- › Analyse documentaire et rencontres de professionnels.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Conférence-débats avec des experts du champ du vieillissement et de la maltraitance.
- › Mises en situation à partir de cas réels pour réfléchir sur l'articulation des interventions : entretiens/table-ronde et visites sur site auprès de professionnels concernés

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LA SANTÉ : UN ENJEU TRANSVERSAL DE SANTÉ PUBLIQUE.

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR
LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

RESPONSABLE
DE DESSIN

**Pascale
PETIT-SÉNÉCHAL**
Enseignante-chercheur
EHESP
Département SHS -Rennes
pascale.petit-senechal@ehesp.fr

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les bénéfices pour la santé de la pratique régulière d'une activité physique (AP) sont avérés. Pourtant, le niveau d'activité physique régulier des populations est insuffisant : à peine la moitié des français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique recommandé (150 minutes / semaine). Ces données nous incitent à modifier nos comportements pour lutter contre la sédentarité. La stratégie nationale sport santé 2019-2024 inscrite dans le plan national de santé publique appelle à la mobilisation de tous. Le modèle de promotion de l'activité souligne l'importance d'agir à des niveaux différents (individuel, environnement, national, local).

Quels sont les enjeux, les politiques, les acteurs de l'activité physique pour la santé physique et mentale ? Comment les professionnels de la santé et le secteur du sport se mobilisent ? Comment lever les blocages et les freins ? Quelle place pour la recherche et l'innovation ?

Nous tenterons avec les apports des experts, scientifiques et professionnelles, de répondre à ces questions et partagerons nos expériences.

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux de l'activité physique pour la santé ;
- Repérer les bonnes pratiques et cerner les difficultés à la mettre en œuvre la stratégie nationale sur les territoires ;
- Identifier les dispositifs et les acteurs ;
- Réfléchir à la place que nous pouvons occuper, comme individu et acteur du service public, dans la promotion du sport et de l'activité physique ;
- S'inspirer des réalisations observées et vécues pour faciliter une mise en œuvre locale au regard de votre contexte.

CONTENU

- Apports des bases scientifiques sur les méfaits de la sédentarité et les bienfaits de l'activité physique sur la santé ;
- Présentation de la politique nationale sport santé ;
- Les déterminants et environnements favorables à la pratique du sport et de l'activité physique ;
- Rencontres des experts et acteurs de la santé et du sport - santé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports de contenus théoriques et méthodologiques, rencontres avec des experts (exposés, retour d'expériences, enquêtes de terrain), examen et analyse critique de l'information.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR GÉRER UNE CRISE SANITAIRE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR
LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

CHEF DE PROJET

**Christophe VAN DER
LINDE**
EHESP
christophe.vanderlinde@ehesp.fr

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Depuis le début des années 80 les crises sanitaires se sont succédé à un rythme apparemment accéléré : « sang contaminé », « vache folle », SRAS, Médiator, Levothyrox, IRMA, attentats... Chaque fois les pouvoirs publics ont pu sembler désemparés et les insuffisances du système de veille, d'alerte et de réponse ont souvent été soulignées.

En réaction, souvent sous la pression de l'opinion et au nom du principe de précaution, le système de sécurité sanitaire s'est progressivement constitué et réformé. Les pouvoirs publics tendent dorénavant de prendre en charge très en amont la gestion des problèmes sanitaires. Dans ce cadre, ont été créées en 2016 d'une part, l'Agence nationale de santé publique et d'autre part, la Sous-Direction Veille et sécurité sanitaires à la DGS.

Ainsi, la survenue d'une crise sanitaire mobilise un grand nombre d'acteurs et nécessite un travail de collaboration entre plusieurs catégories de parties prenantes : le représentant de l'Etat en zone de défense et de sécurité et en département, les services déconcentrés, les agences sanitaires en région (ARS) et les agences sanitaires nationales, les collectivités locales, les opérateurs sanitaires, les associations et les membres de la société civile...

Or, les difficultés rencontrées dans la gestion des crises sanitaires proviennent bien souvent de la complexité des relations entre les acteurs institutionnels, économiques et sociaux non seulement à l'échelle nationale mais aussi au niveau des territoires. La crise peut alors apparaître comme un révélateur pertinent des

façons de faire, elle peut dévoiler la faiblesse de certains liens, alors que des partenariats dynamiques et la bonne communication peuvent diminuer l'impact d'un évènement exceptionnel. La session s'intéressera tout particulièrement aux modalités de communication entre les diverses parties prenantes dans la gestion des crises.

OBJECTIFS

- Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés
- Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat en situation de crise et qui contribuent à l'élaboration d'une culture commune de la gestion des situations exceptionnelles notamment sanitaires ;
- Analyser l'enjeu de la planification et de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis de divers publics (victimes, médias, réseaux sociaux..).

CONTENU

Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHESP à Rennes, et conduira les participants à rencontrer les principaux acteurs des cellules de gestion de crise des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs sanitaires impliqués dans la gestion de cette situation sanitaire exceptionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges d'expérience, apports théoriques, rencontre, mise en situation.

LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE JUDICIAIRE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

EOGN
AVENUE DU 13^{ÈME}
DRAGONS
77010 MELUN
T. 01 64 14 54 63
(DÉPARTEMENT DES
PARTENARIATS)

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES
OFFICIERS DE
LA GENDARMERIE
NATIONALE

INSTITUT DES
HAUTES ÉTUDES
DU MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE
DE SESSION

Dorothee CLOITRE

Chef du Département
des Partenariats
T. 01 64 14 33 48

CONTACT

EOGN

Département des Partenariats
Avenue du 13^{ème} Dragons
770010 MELUN
dp.de.eogn@gendarmerie.
interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Évoquant la résilience de la population et des pouvoirs publics, le livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale a mis en lumière l'importance de la gestion des crises par tous les acteurs publics.

Les évènements vécus par notre pays au cours de cette dernière décennie en fait désormais une priorité gouvernementale.

Garante de l'ordre public et responsable de l'enquête judiciaire dans sa zone de responsabilité, la gendarmerie en constitue un maillon essentiel.

OBJECTIFS

- › Appréhender la notion de crise ;
- › Sensibiliser à la coopération interministérielle ;
- › Identifier les savoir-faire de chaque partenaire.

CONTENU

- › Approche théorique de la gestion de crise ;
- › Présentation de certains acteurs principaux de la gestion de crise et retours d'expérience ;
- › Mise en situation : travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences et débats, visites, retours d'expérience, exercice opérationnel de mise en situation interministérielle

PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

ENSOSP
1070 RUE DU LIEUTENANT
PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE
CEDEX 3
T. 04 42 39 34 00
FAX. 04 42 39 04 09

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE
DE SESSION

**Commandant
Franck VERRIEST**

Franck.verriest@ensosp.fr
Service Prévention- Préviation

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les règles de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public permettent de se prémunir à la fois contre les accidents et certaines de leurs conséquences.

La conception de ces règles n'a pas été faite arbitrairement. L'ensemble du dispositif réglementaire s'est construit sur l'analyse des risques et sur des constats.

La connaissance des risques et leur analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de la sécurité.

OBJECTIFS

- › Apporter aux stagiaires, une connaissance des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- › Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC ;
- › Réglementation relative à la prévention en ERP ;
- › Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains ;
- › Etudes de cas ;
- › Fonctionnement des commissions de sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, cas pratiques, retours d'expérience.

MENACE NRBCE : LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

ENSOSP
1070 RUE DU LIEUTENANT
PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE
CEDEX 3
T. 04 42 39 34 00
FAX. 04 42 39 04 09

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ECOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS**

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE
DE SESSION

**Adjudant/chef
Christophe LAFARGE**
Christophe.lafarge@ensosp.fr
Service Risques
Technologiques et Naturels

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les domaines du Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique peuvent être concernés par des événements ayant un impact fort sur les populations.

Les termes de risque ou de menace sont souvent employés à ce sujet sans avoir une idée bien précise des notions placées derrière ces termes.

La connaissance de la menace et son analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de cette menace.

OBJECTIFS

- › Apporter aux stagiaires, une connaissance des problématiques afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- › Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur ;
- › Appréhension de la menace et du risque ;
- › La réponse gouvernementale ;
- › L'organisation des secours.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, études de cas pratiques, retours d'expérience, visites, manœuvres.

EVITEMENT DE CRISE DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

ENSOSP
1070 RUE DU LIEUTENANT
PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE
CEDEX 3
T. 04 42 39 34 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ECOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS**

CHEF DE PROJET

**Capitaine
Fabien LECAT**
fabien.lecat@ensosp.fr

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Aujourd'hui, l'évitement de crise dans le cadre de la sécurité civile passe par une résolution mise en œuvre par plusieurs services publics en associant des organismes privés.

Chaque acteur, responsable de service, doit appréhender son champ de compétence et d'interconnexion avec les autres services. Il doit aussi apprendre à réagir efficacement dans l'urgence et l'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

OBJECTIFS

Sensibiliser les futurs cadres des services publics à l'organisation en situation de crise dans le cadre de la sécurité civile.

- › Connaître l'organisation de la sécurité civile ;
- › Appréhender le champ de compétence de chaque acteur ;
- › Identifier les interconnexions avec les autres services publics ;
- › Evaluer les conditions de réussite par un travail en inter-service ;
- › Appréhender le travail et la décision, en situation d'urgence et d'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

CONTENU

- › Présentation de l'organisation nationale de la mission de défense et de sécurité civiles du ministère de l'intérieur ;
- › Identification et évitement de la crise ;
- › Partages d'expériences ;
- › Exercice d'évitement de crise en situation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Visite sur site, exposés, retours d'expérience, cas pratiques

LES SERVICES PUBLICS FACE AU DEFI DES NOUVELLES MENACES

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

ENSP - SITE DE SAINT-CYR
9, RUE CARNOT
69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
T. 04 72 53 18 50

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE (ENSP)

CHEF DE PROJET

Commissaire divisionnaire Alfred LENGLET

alfred.lenglet@interieur.gouv.fr

T. 04 72 53 18 71

CONTACT
ADMINISTRATIF
(ENVOI DES INSCRIPTIONS)

E.N.S.P

Secrétariat DFR
ensp-fi@interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le contexte sécuritaire inédit en France et en Europe (terrorisme, cybermenaces, internationalisation du crime, ruptures stratégiques) bouleverse les schémas de réflexion traditionnels.

Face à ces vulnérabilités, les acteurs institutionnels (étatiques ou locaux) doivent prendre en compte de manière efficiente les domaines de la sécurité publique, civile, sanitaire, économique ou encore environnementale.

Parallèlement, des menaces émergentes se dessinent et interrogent sur la pratique professionnelle des futurs cadres issus des écoles du service public.

OBJECTIFS

- › Etablir un état des lieux des nouvelles menaces ;
- › Identifier les leviers d'action permettant de faire face à ces phénomènes ;
- › Mener une réflexion commune afin de faire émerger une approche interprofessionnelle partagée par le groupe des stagiaires.

CONTENU

Présentation des menaces nouvelles et émergentes en France et en Europe ;

- › Connaissance des politiques publiques et des stratégies adaptées à ces problématiques ;
- › Identification des acteurs et des moyens ;
- › Echanges et partage d'expérience entre stagiaires dans une démarche prospective.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, apports théoriques et pratiques ;
- › Tables rondes, échanges et débats.

LA RADICALISATION ISLAMISTE, DE LA PREVENTION A LA PRISE EN CHARGE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

ENSP - SITE DE CANNES-ECLUSE
9 RUE DÉSIRÉ THOISON
77130 CANNES ECLUSE

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE - SITE DE CANNES-ECLUSE

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE
DE SESSION

Capitaine de police Christine DUQUENNE

christine.duquenne@interieur.gouv.fr

T. 01 64 69 36 13
poste 36.54

CONTACT

Secrétariat D.F.P.P.I
T. 01 64 69 36 13

Ensp77- dfppir@interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Au cours de ces dernières années, le gouvernement s'est doté de nouveaux moyens juridiques et budgétaires pour combattre le terrorisme.

Six lois structurantes pour la politique anti-terroriste ont été adoptées par le Parlement entre 2012 et 2016 ainsi que deux plans d'action. En 2017, la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme est entrée en vigueur immédiate, afin d'adapter l'arsenal juridique aux évolutions de la menace qui pèse sur la France et sortir de l'Etat d'urgence le 1er novembre 2017.

En février et juillet 2018, le Premier Ministre a présenté deux nouveaux plans complémentaires, l'un portant sur la prévention de la radicalisation, l'autre sur la lutte antiterroriste.

Enfin, le 7 juillet 2020, la commission d'enquête sur les réponses apportées par les autorités publiques au développement de la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre a conclu ses travaux après 8 mois de travail.

OBJECTIFS

- › Définir la radicalisation islamiste ;
- › Appréhender le processus d'embrigadement ;
- › Être en capacité de repérer et d'identifier une personne radicalisée ou en voie de radicalisation ;

- › Connaître les stratégies nationales de lutte contre la radicalisation et le terrorisme ;
- › Connaître le rôle et les modes d'intervention des différents acteurs impliqués dans la prévention et la prise en charge des situations identifiées ;
- › Connaître les outils de prise en charges des personnes radicalisées ;
- › Mettre en évidence le travail de partenariat pour une détection rapide et une meilleure prise en charge.

CONTENU

Éléments de contexte (la situation actuelle en France, sur Zone, les retours...)

- › Les différents plans du gouvernement ;
- › Présentation et échanges avec les acteurs de terrain (services de police ou gendarmerie : DGSJ/UCLAT, Miviludes, rôle du Préfet et du chargé de mission prévention de la radicalisation en Préfecture, associations...)
- › Dossier documentaire ;
- › Réflexion commune pour une détection précoce et un meilleur suivi des cas ;
- › Mise en situation: travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Des apports théoriques ;
- › Etudes de cas et vidéos ;
- › Conférences- débats pour permettre des échanges avec les différents professionnels.

LES VIOLENCES AU TRAVAIL : LES REPÉRER POUR POUVOIR AGIR

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

INTEFP
1498, ROUTE DE SAIN
BEL - BP84
69280 MARCY L'ETOILE
T. 04 78 87 47 47

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**INSTITUT NATIONAL
DU TRAVAIL. DE
L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

CHEF DE PROJET.
RESPONSABLE
DE SESSION

Chrystelle ROSSINI
Responsable de projet
INTEFP
chrystelle.rossini@travail.gouv.fr
T. 04 78 87 47 69

CONTACT

**Sylvie BREUGNOT-
COGNARD**
T. 04 78 87 47 34
sylvie.breugnot-cognard@
travail.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le monde de travail est souvent le terrain de toutes formes de violences. Connaître le cadre juridique est nécessaire mais ne suffit pas.

En effet, un cadre de la fonction publique qu'il soit manager, témoin, doit être en capacité d'identifier, de repérer, de comprendre le mécanisme de la violence, de connaître les différents facteurs de risques et les différents acteurs mobilisables afin de pouvoir agir.

Se former, réfléchir ensemble, partager ses expériences et ses pratiques professionnelles doit permettre de trouver des solutions, des moyens, des outils communs pour lutter et prévenir les violences sur les lieux de travail.

OBJECTIFS

- > Identifier les différentes formes de violence (Morale, sexuelle, verbale...);
- > Comprendre les mécanismes de la violence;
- > Maîtriser les textes juridiques en matière de violence;
- > Être en capacité de repérer, d'identifier et d'agir face à un comportement ou une situation de violence (témoin...);
- > Être en capacité de repérer les différents partenaires pour agir contre les violences.

CONTENU

- > Définition des différents types de violence (souffrance au travail, les différents types de harcèlement, agissements sexistes....);
- > Explication des mécanismes de la violence;
- > Présentation des conséquences sur la santé;
- > Cadrage juridique en matière de violences;
- > Echanges sur la prévention des violences dans les différentes institutions;
- > Présentation des différents acteurs à mobiliser.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Exposés, saynètes, films, apports pratiques et théoriques
- > Tables rondes, travaux de groupe (cas pratiques).

LE LITTORAL "UN COMMUN" CONVOITÉ : QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES APTES À CONCILIER PROTECTION ET ACTIVITÉS HUMAINES ?

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

IRA BASTIA
QUAI DES MARTYRS
DE LA LIBERATION

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**INSTITUT REGIONAL
D'ADMINISTRATION
DE BASTIA**

CHEF DE PROJET

Henri FLACH
henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

CONTACT

henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Cette action de formation vise à appréhender les espaces littoraux comme des biens communs en construisant des approches interdisciplinaires réunissant fonctionnaires, universitaires, usagers et politiques. Ces 5 jours alternent conférences, visites, ateliers de réflexion et étude de cas portant sur les enjeux et actions du territoire autour des notions de « biens communs » dans le domaine littoral.

- > Comment le droit peut-il rendre possible ce qui est nécessaire, soit par le consensus, soit par la contrainte ?
- > Regards croisés de sociologues, de géographes et de gestionnaires sur le tourisme en zone littorale.

OBJECTIFS

- > Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés,
- > Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat qui contribuent à l'élaboration d'une culture commune de la gestion de ces espaces.

CONTENU

- Éléments de contexte;
- > L'action des services publics;
- > Présentation et échanges avec les acteurs de terrain;
- > Dossier documentaire;
- > Mise en situation : travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Formation hybride et apports théoriques en amont;
- > Conférences- débats pour permettre des échanges avec les différents professionnels;
- > Etudes de cas, mise en situation.

VIOLENCE DES JEUNES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES PARTAGÉES

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

CREPS DE POITIERS

ROUTE DE LA FORET
86580 VOUNEUIL SOUS
BIARD
T. 05 49 36 06 39

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

CREPS DE POITIERS

(CENTRE DE
RESSOURCES,
D'EXPERTISE ET
DE PERFORMANCE
SPORTIVE)

Avec l'appui de

I'H2EF

(INSTITUT DES
HAUTES ETUDES
DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FORMATION)

CHEF DE PROJET

Ludovic PAILLÉ

Référent pédagogique CREPS
ludovic.paille@creps-
poitiers.sports.gouv.fr

ENVOI DES INSCRIPTIONS

Sandrine FREMONT

T. 05 49 36 06 15
sandrine.fremont@creps-
poitiers.sports.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

La « violence des jeunes » alimente l'actualité.

Stigmatisée dans les quartiers populaires, elle s'exprime partout et prend sa naissance tant au sein de la famille que dans des problèmes liés au développement.

Les parcours scolaires en échec, les difficultés économiques, l'accès à l'emploi, la consommation de substances psychoactives sont autant de facteurs aggravants.

Les politiques en faveur de la jeunesse s'appuient sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ils sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou dans un cadre partenarial impliquant des organismes publics, des collectivités territoriales ou des associations.

De nombreux interlocuteurs sociaux ont une mission éducative auprès de cette jeunesse en dérive mais leurs modes d'intervention et de présence sont très différents.

Peut-on prévenir la violence des jeunes ? Quelles réponses peut-on proposer à la difficulté des jeunes pour trouver leur place dans la société ?

Quelle sont les politiques éducatives partagées ? Comment intervenir localement en inter professionnalité ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éclaircissements par des études de cas concrets.

OBJECTIFS

Identifier les problématiques et les actions pour prévenir et gérer la violence chez les jeunes.

Interroger les acteurs sur les modes de coopération et les modalités de mise en œuvre de projets dans les situations suivantes :

- > La violence chez les jeunes en EPLE.
- > Les évolutions des politiques éducatives.
- > Mobiliser et agir sur un territoire : prévention de la délinquance et de la violence.

CONTENU

- > La violence scolaire.
- > Le mieux vivre ensemble
- > La pratique sportive comme outil de prévention.
- > Le milieu associatif outil de la prévention de la violence.
- > Etudes de cas
- > Rencontre avec les acteurs associatifs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques (conférences-débats)
- > Ateliers de réflexion
- > Investigation de terrain

LA DIMENSION INTERINSTITUTIONNELLE DES CONTRÔLES, LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE DU PROTOCOLE VITI-VINICOLE

DATE

12 → 16
AVRIL 2021

LIEU

ENCCRF

45 PLACE ERNEST
GRANIER
34000 MONTPELLIER
T. 04 99 52 74 33 - 47

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE DE LA CONCUR- RENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION

Thierry BORGHESE

ENCCRF
thierry.borghese@dgccrf.
finances.gouv.fr
T. 04 99 52 74 01

CONTACT

ENCCRF

B.P. 60
34935 MONTPELLIER
CEDEX
enccrf34@dgccrf.finances.
gouv.fr

Camille FORTUNET

Nathalie BEAU

T. 04 99 52 74 38
ou 78

PROBLÉMATIQUE

La France est un des premiers producteurs de vin au plan mondial. La filière vitivinicole représente plus de 250 000 emplois directs et plus de 15 % de la valeur de la production agricole.

Dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché, La DGCCRF est expressément désignée, avec la DGDDI, en tant qu'instance chargée des contrôles officiels sans préjudice des contrôles effectués sous l'autorité de l'INAO et par France Agrimer.

Les missions permanentes de la DGDDI, de la DGCCRF, de France Agrimer et des organismes de contrôle sur délégation de l'INAO conduisent leurs agents respectifs à intervenir chez les mêmes opérateurs, même si les finalités et les modalités juridiques d'intervention sont différentes.

Aussi, dans un souci de rationalisation et de meilleure efficacité des contrôles, il est organisé une coordination nationale et régionale de l'action des services dans les domaines d'intervention communs.

L'étude de ce protocole et des coordinations mises en œuvre sera au cours de ce stage, le fil conducteur d'une réflexion plus globale sur la notion de contrôle dans le cadre de protocoles de coopération, pour des secteurs économiques larges et complexes.

OBJECTIFS

- > Connaître les partenaires du protocole vitivinicole et appréhender leurs missions ;
- > Saisir les enjeux et l'utilité d'une coopération ;
- > Découvrir les étapes interinstitutionnelles d'un contrôle ;
- > Sur la base de cet exemple de protocole, les participants réfléchiront à ce type de partenariat dans leurs cadres professionnels respectifs

CONTENU

- Interventions de représentants des administrations et organismes partie prenante ;
- > Cas pratique de contrôle sur la base d'un dossier réel de fraude Vitivinicole ;
- > L'enquête scientifique : le rôle du laboratoire ;
- > L'enquête du point de vue des contrôlés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques, tables rondes et débats ;
- > Déplacements au laboratoire de Montpellier, auprès d'organismes contrôlés : caves particulière et coopérative.

RÉPARTITION GÉNÉRALE

SIE 2021

ÉCOLES	SESSION	THÉMATIQUES	LIEUX	ENPJJ	INSET/ Montpellier	EHESP/ EDH	EHESP/ D3S	EHESP/ EDS	EHESP/ AAH	EHESP/ IES	EOGN	ENSOSP	INTEFP	ENSP/ St C	ENSP/ C.E.	CREPS	IH2EF	ENCCRF	TOTAL élèves accueillis
ENPJJ	1	La puissance publique face à l'engagement violent, radical ou extrême	Roubaix	2		4	4	2	2	1		4		4	2		2		27
INSET	2	La santé environnementale : une action publique territoriale et interprofessionnelle	Montpellier	2		4	4	2	2	1		4		3			2	2	26
EHESP	3	Le phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique	Rennes			4	4	2	2			4		4	2				22
	4	Accessibilité, sécurité et mobilités : les cadres d'intervention coordonnée des professionnels et usagers dans les établissements et espaces publics				4	4	2	2	1		4		3					20
	5	Prévention des consommations abusives d'alcool et de cannabis par les jeunes		2		4	4	2	2			4		4	2	2			26
	6	Les réseaux sociaux : quels besoins et pratiques pour les acteurs du service public ? Quelles coopérations possibles ?				5	4	2	2	1		4		4	2			2	26
	7	Migration santé		1		5	5	2	2	1		4		3		2			25
	8	Maltraitance et personnes âgées : enjeux et prévention des risques				4	5	2	2			4		3	2	2			24
	9	Activités physiques et sportives pour la santé : un enjeu transversal de santé publique				4	4	2	2			4		4	2	2	2		26
	10	Travailler en partenariat pour gérer une crise sanitaire				4	4	2	2			4		4	2	2		2	26
EOGN	11	La gestion interministérielle de crise et les problématiques d'ordre public et de police judiciaire	Melun	2		4	4	2	2			4		4	2			2	26
ENSOSP	12	Prévention dans les établissements recevant du public (des principes à l'action)	Aix en Provence			4	4	2	2			8		3	2		2		27
	13	Menace NRBCe : la réponse de la sécurité civile				4	4	2	2	1		8		4	2			2	29
	14	Evitement de crise dans le cadre de la sécurité civile		2		4	4	2	2	1		8		4			2		29
ENSP SC	15	Les services publics face au défi des nouvelles menaces	Saint-Cyr	2		4	4	2	2			4		4	2			2	26
ENSP CE	16	La radicalisation islamiste, de la prévention à la prise en charge	Cannes-Ecluse	2		4	4	1	1			4		4	2		2		24
INTEFP	17	Les violences au travail : les repérer pour pouvoir agir	Marcy l'Étoile	2		4	4	1		1		8		3	2			2	27
IRA BASTIA	18	Le littoral « un commun » convoité : quelles politiques publiques aptes à concilier protection et activités humaines ?	Bastia			3	2	1		1		4		3					14
CREPS IH2EF	19	Violence des jeunes et politiques éducatives partagées	Poitiers	2		4	4	1				4		4	2	2	2		25
ENCCRF	20	La dimension interinstitutionnelle des contrôles, les protocoles de coopération : L'exemple du protocole viti-vinicole	Montpellier			4	4	2	1	1		4		3		1		1	21
EFFECTIFS PROMO				19	0	80	80	36	32	10	0	96	0	72	28	13	14	15	496

ÉCOLES PARTENAIRES

CNFPT

80, Rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS cédex 12

CREPS

Route de la Forêt
86580 VOUNEUIL
SOUS BIARD

EHESP

15, Avenue
du Professeur
Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES

ENCCRF

45, Place Ernest
GRANIER
34935 MONTPELLIER
cédex 9

END

11, Avenue Millet
BP 10450
59203 TOURCOING
cédex

ENPJJ

16, Rue du Curoir
BP 90114
59052 ROUBAIX
cédex 1

ENSOSP

1070, Rue Lieutenant
Parayre
BP 20316
13798 AIX EN
PROVENCE cédex 03

ENSP

9, Rue Carnot
69450 SAINT-CYR-
AU-MONT-D'OR

EOGN

Avenue du
13ème Dragons
77010 MELUN

IH2EF

Boulevard des Frères
Lumières
BP 72000
Téléport 2
86963 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL cedex

INTEFP

1498, Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE

INSET MONTPELLIER

76, Place de la
Révolution Française
34965 MONTPELLIER
cédex 2

IRA BASTIA

Quai des Martyrs
de la Libération
BP 317
20297 BASTIA



DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

NOUS, ÉCOLES DE SERVICE
PUBLIC, FONDONS NOTRE
IDENTITÉ COMMUNE SUR
LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS
ÉNONCÉS PAR LA DÉCLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN À LAQUELLE
NOTRE NATION SE RÉFÈRE
À TRAVERS SA CONSTITUTION.



Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans

les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité.

Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité.

Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles.

La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive

dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons.

C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS
SUR LES ÉCOLES
MEMBRES
DU RESP ET LEURS
FORMATIONS :

CONNECTEZ-
VOUS SUR LE SITE
INTERNET
WWW.RESP-FR.ORG



